

REGLEMENT

Le Marché Nocturne des Créateurs de Sevrier (art et artisanat) est ouvert à une sélection d'artistes et d'artisans professionnels présentant des œuvres ou des ouvrages de qualité.
Ce marché se déroule en plein air sur la Place du Marché (en face de la Mairie)

Conditions générales de participation au Marché des Créateurs de Sevrier (art et artisanat)

1. La participation de chaque exposant est subordonnée à une sélection effectuée sous la responsabilité de la Mairie de Sevrier. Celle-ci se réserve le droit d'accepter ou de refuser la participation d'un candidat sans avoir à se justifier.
Pour susciter l'intérêt des visiteurs locaux, la Mairie de Sevrier veillera au renouvellement des œuvres présentées une année sur l'autre.
2. Les exposants souhaitant participer sont invités à se faire connaître en remettant à la Mairie la présente **fiche d'inscription**, joindre **une attestation d'assurance responsabilité civile, un extrait d'inscription au registre du commerce, chambre des métiers ou artiste libre, une ou plusieurs photo(s) représentative(s) de l'activité.**
(Les exposants doivent être inscrits à l'INSEE et présenter leur activité principale)
3. Les tarifs appliqués sont les suivants :
25 € / jour pour une surface d'exposition de 2 m linéaires.
37,50 € / jour pour une surface d'exposition de 3 m linéaires.
50 €/ jour pour une surface d'exposition de 4 m linéaires.
4. Chaque exposant devra joindre à son dossier d'inscription quelques photos ou images représentatives des œuvres qu'il souhaite exposer.
5. Les exposants sélectionnés recevront une confirmation par email de leur participation.
6. Le service comptabilité de la mairie de Sevrier enverra alors **un avis de règlement** aux exposants sélectionnés.
7. Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Les autorisations délivrées ne sont ni cessibles, ni transmissibles.
8. Les informations sur la teneur de l'activité exposée, portée sur le bulletin d'inscription, ont valeur d'engagement. Le changement impromptu de spécialité peut entraîner à tout moment une disqualification de l'exposant.
9. Le matériel utilisé pour l'exposition des créations se devra d'être de couleur neutre : tonnelles, barnums ou parasols de couleur blanc ou écru, sans publicité, ni inscription.
10. Le matériel d'exposition devra être solidement arrimé pour pallier tout coup de vent intempestif.
11. **La Mairie de Sevrier ne fournira aucun matériel.**
12. En cas de désistement, la Mairie de Sevrier se réserve le droit de ne pas rembourser les frais de participation si la place n'a pas pu être réattribuée.
13. L'exposant s'engage à respecter les horaires des marchés, soit de **17h jusqu'à 21h.**
14. Les véhicules ne seront pas autorisés sur le domaine public, pendant la manifestation.
15. Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fin de la manifestation sous peine d'amende.
16. Cette manifestation pourra être annulée ou modifiée en fonction des conditions météorologiques du moment.
17. Cette manifestation pourra être annulée ou modifiée en fonction des conditions sanitaires du moment.
18. La municipalité de la Ville se décharge de toute responsabilité en cas de bris, de perte, de vol, etc.

« Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement de 40 € - article L441-6 du code de commerce »

*En remplissant et signant ce formulaire, vous autorisez la Mairie de Sevrier à collecter et traiter vos données personnelles et les informations concernant votre activité, en exécution du présent contrat. L'ensemble de ces informations nous sont nécessaires pour plusieurs raisons :

- Protection : tenir un listing qui peut être transmis aux services de l'état ou autres demandes officielles (commune, assurances, ...).

- Informations : pour vous tenir au courant d'éventuels changements dans l'organisation des marchés, et pouvoir échanger tout au long de la période de location par téléphone, mail ou courrier. Ces mentions ne sont pas transférées à des tiers et sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de votre contrat.

Vous pouvez, à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, accéder à vos données personnelles, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, ou nous communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez, en cas de contestation, former une réclamation auprès de la CNIL.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

- à retourner dûment complété et accompagné des justificatifs nécessaires, **avant le 19 mai 2026**, par mail à mairie@sevrier.fr - Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Nom - Prénom :
Raison sociale :
Adresse :
.....
Code postal et Ville :
Tel / portable :
Email :
N° de kbis/siret :
N° d'immatriculation du véhicule :
Site Web :
Facebook : Instagram :
Mon activité :
.....
.....

Je souhaite participer au Marché Nocturne des Créateurs de Sevrier (art et artisanat) organisé par la Mairie de Sevrier, **de 17h à 21h** : le mardi 21 JUILLET 2026 le mardi 4 AOÛT 2026

Je propose une démonstration de mon savoir-faire sur mon stand ? oui non

La surface souhaitée pour mon stand d'exposition : 2 m = 25 € 3 m = 37,50€ 4 m = 50 €

En signant ce document, le demandeur accepte les conditions générales de participation et s'engage à les respecter

Fait à : Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :
.....

Bulletin à retourner obligatoirement avec :

- attestation d'assurance responsabilité civile,
- extrait d'inscription au registre du commerce, chambre des métiers ou artiste libre,
- si aucun site web ou réseau social renseigné : photo(s) représentative(s) de l'activité

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Décision de la Commission Affaires Economiques et Touristiques : Favorable Défavorable